TECH

Télécoms: le gouvernement donne le coup d'envoi à la 5G

L'État lancera les enchères pour les fréquences à l'automne 2019, en vue d'un déploiement début 2020.

PROPOS RECUEILLIS PAR

ELSA BEMBARON @elsabembaron ET ENGUERAND RENAULT @erenault

TÉLÉCOMS Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État en charge des Télécoms auprès du ministre de l'Économie et des Finances, dresse la feuille de route du déploiement de la 5G. Elle insiste aussi sur l'importance des réseaux 4G et très haut débit fixe comme élément de compétitivité des territoires.

LE FIGARO. – En quoi la 5G est-elle stratégique pour notre économie?

Agnès PANNIER-RUNACHER. – Tout d'abord je tiens à rappeler que la 5G est une rupture technologique majeure, avec des usages différents de ceux de la 4G. La 5G est un élément clef de compétitivité, avec des applications pour l'usine du futur, la santé, les drones... Cette technologie permettra également de renforcer ponctuellement les réseaux mobiles dans des zones urbaines très denses pour accompagner les besoins massifs d'usage de données en mobilité.

Quelles sont les grandes étapes du déploiement de la 5G en France?

Nous ouvrons dès à présent un «bac à sable» de tests sur la 5G afin que les entreprises de toutes tailles puissent en expérimenter les usages, en situation réelle. Avec Mounir Mahjoubi (secrétaire d'État au Numérique) et l'Arcep, nous lançons un appel à la création de plateformes d'expérimentation dans la bande de fréquences 26 GHz afin notamment d'identifier les possibilités offertes par ces fréquences et les nouveaux usages qu'elles permettent. Ces plateformes d'expérimentations, qui devront être ouvertes à des tiers, bénéficieront d'une autorisation d'utilisation des 26 GHz pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans. Les innovations pourront être testées en s'affranchissant en partie du cadre réglementaire.

Quand les fréquences nécessaires au déploiement de la 5G serontelles attribuées? Et à qui? Le gouvernement fixera le cadre Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, mercredi à Bercy. F.BOUCHON/LE FIGARO

La 5G
va changer
la structure
des réseaux.
Nous devons
nous doter
d'une
législation
dans le souci
de garantir la
souveraineté
et la sécurité
nationales

AGNÈS PANNIER-RUNACHER politique au printemps. L'Arcep établira ensuite un cahier des charges, qui sera homologué à l'automne. Les enchères seront alors lancées pour des attributions dès le début de 2020. Le rythme de déploiement peut être rapide sur certains usages en s'appuyant sur des antennes déjà installées et prêtes pour la 5G. Les discussions entre les opérateurs, les industriels et l'État sont en cours. Les modèles sont à dessiner, nous analyserons les ambitions affichées. Les opérateurs télécoms sont par expérience bien armés pour exploiter un réseau mobile, mais il est aussi important de s'assurer qu'on saura répondre aux besoins des industriels.

Avez-vous prévu un prix de réserve?

Il y a un équilibre à respecter entre les enjeux budgétaires de l'État et les capacités financières des opérateurs pour acquérir des fréquences et ensuite déployer un réseau. Le prix de réserve sera examiné par la Commission des participations et des transferts: les analyses économiques sont en cours. Il faut valoriser justement le patrimoine de l'État tout en laissant de la marge au développe-

ment des réseaux. La redevance

sera fixée en regard des exigences de service, des usages souhaités, des objectifs de déploiements...

Les objectifs de couverture du territoire en 4G fixés par le New Deal seront-ils atteints?

Les opérateurs font des efforts considérables. Plus de 3000 sites ont été équipés en 4G sur les neuf premiers mois de 2018. Par ailleurs, le rythme de déploiement des antennes visant à couvrir les zones blanches a été multiplié par trois en 2018, par rapport aux années précédentes. Le gouvernement a fait le choix de mettre l'accent sur la couverture 4G: c'est un élément clé de cohésion des territoires, d'inclusion des citoyens et de compétitivité. Nous tiendrons nos objectifs de couverture pour 2020.

L'amendement à la loi Pacte qui impose une autorisation avant la mise sur le marché des nouveaux équipements de réseau risque de ralentir ce déploiement?

Il n'y a aucune remise en cause du New Deal avec cet amendement déposé par le gouvernement au Sénat, qui concernera les équipements installés après le 1er février 2019. Il existait déjà un processus d'autorisation concernant les cœurs de réseaux mobiles, lié à la réglementation sur le secret des correspondances. La 5G, qui est une technologie critique, va changer la structure de ces réseaux. Nous devons nous doter d'une législation adaptée à l'évolution technologique et des usages, dans le souci de garantir la souveraineté et la sécurité nationales.

L'amendement vise Huawei en particulier?

Non. Il n'y a aucune arrière-pensée de ce type. Il faut à la fois comprendre la nécessaire vigilance face à des équipements critiques et reconnaître la qualité des équipements de Huawei.

